

## Jeu-concours « Expériences Ecotourisme »

### Présentation :

Dans le cadre de la promotion du programme régional d'activités écotouristiques « Expériences Ecotourisme », l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (24 rue de Verdun, 68000 Colmar) organise, en collaboration avec la Région Grand Est, le Comité Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne et le Comité Régional du Tourisme de Lorraine, le jeu-concours « Expériences Ecotourisme ».

Ce jeu-concours est valide du lundi 16/07/2018 au dimanche 29/07/2018 à minuit.

### Désignation des gagnants :

3 gagnants (1 par destination) seront sélectionnés par tirage au sort, effectué à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace le 31 juillet 2018.

### Lots :

3 lots sont mis en jeu :

- **lot « Lorraine »** : 2 places adulte + 2 places enfant (moins de 12 ans) à l'activité « Les plantes sauvages au fil des saisons » à l'une des dates suivantes : 5 septembre 2018 au 17 octobre 2018 (<https://goo.gl/2bmQCA>) - valeur : 36€
- **lot « Champagne-Ardenne »** : 2 places adulte + 2 places enfant (moins de 12 ans) à l'activité « Rand'Eau Meuse » à l'une des dates suivantes : 4, 7, 8, 11, 14, 15 ou 18 août 2018 (<https://goo.gl/yhpctq>) - valeur : 78€
- **lot « Alsace »** : 2 places adulte + 2 places enfant (moins de 12 ans) à l'activité « Rencontre avec un trappeur » à l'une des dates suivantes : 15 août 2018, 26 août 2018 ou 9 septembre 2018 (<https://goo.gl/AneZgF>) – valeur : 80€

Les lots seront attribués sur la base du choix de destination effectué par les participants lors de leur participation au jeu-concours.

Le lot attribué à chaque gagnant ne saura faire l'objet d'aucune contre-partie financière ; le lot n'est pas échangeable. Le choix de la date est laissé au gagnant, parmi celles proposées dans la description des lots ci-dessus.

Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants devront s'inscrire à la date de leur choix (parmi celles proposées dans la description des lots ci-dessus) par mail ou par téléphone auprès de Valentine Dédinger : [v.dedinger@alsace.com](mailto:v.dedinger@alsace.com) / 03 89 29 81 48

### Participation au jeu-concours :

Les informations recueillies concernant les participants font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, 24 rue de Verdun - F-68000 Colmar, représentée par M. André Reichardt, pour les finalités de promotion touristique de l'Alsace (envoi d'informations touristiques, élaboration de statistiques de fréquentation, enquêtes de satisfaction) en exécution de la mission de service public de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace et pour la durée nécessaire à la réalisation de ces finalités.

Le délégué à la protection des données est M. Philippe Choukroun. Les destinataires des données sont les personnes habilitées des services d'information et de communication de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, ainsi qu'un droit à la portabilité relatifs aux informations qui les concernent. Ils peuvent exercer les droits précités en s'adressant à : [rgpd@sejour.tourisme-alsace.com](mailto:rgpd@sejour.tourisme-alsace.com)

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).<<https://www.cnil.fr/>>